

DSNR-Orl/MF/MCL/1377/04
L:\CLAS_SIT\DAM\09VDS04\INS_2004_EDFDAM_0019.doc

Orléans, le 24 juin 2004

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de Dampierre en Burly
BP 18
45570 OUZOUEUR SUR LOIRE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
« CNPE de Dampierre en Burly »
Inspections n° 2004-EDFDAM0019 des 12 et 17 mars 2004
"Visites de chantiers en arrêt de tranche"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, des inspections ont eu lieu les 12 et 17 mars 2004 au CNPE de Dampierre sur le thème «visites de chantiers en arrêt de tranche».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que des principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection avait pour but, dans le cadre de l'arrêt du réacteur n°1, de contrôler les chantiers en cours dans le bâtiment réacteur.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Il a été constaté sur la plate-forme au-dessus du générateur de vapeur n°2 qu'un garde-corps était en partie détérioré.

Demande A1 : Je vous demande de remettre en état ce garde-corps.

B. Demandes de compléments d'information

Le chantier de réparation des vannes carré d'as mettait en œuvre l'utilisation d'un sas vynil. Celui-ci était largement ouvert en plafond pour passage des moyens de levage.

Demande B1 : Je vous demande de m'indiquer qu'elle a été l'efficacité réelle du dispositif.

Plusieurs dalles en acier disposées sur la tranche, non identifiées, étaient présentes dans le couloir annulaire au niveau -3,50 m du bâtiment réacteur.

Demande B2 : Je vous demande de m'indiquer l'origine de ces dalles et l'utilisation qui en est faite.

Il a été constaté la présence d'un pigeon dans le bâtiment réacteur.

Demande B3 : Je vous demande de m'indiquer les actions que vous menez pour vous prémunir de ce type d'événement.

C. Observations

Sur le chantier relatif à la visite interne du clapet 1RCP120VP, il a été constaté dans le plan qualité des erreurs de colonnes de visas des contrôles.

Demande C1 : Je vous demande d'être vigilant dans la tenue des documents.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas le 24 août 2004. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
Le Chef de la division de la sûreté
nucléaire et de la radioprotection

Copies :

DGSNR PARIS

- Direction
- 4^{ème} Sous-Direction

DGSNR FAR

- 2^{ème} Sous-Direction
- 4^{ème} Sous-Direction (

IRSN -

Signé par : Philippe BORDARIER